

Protocole d'accord entre l'UNGE – Groupe VISAGE© et l'UNTEC

Entre les soussignés :

L'UNGE (Union Nationale des Géomètres-Experts) – Groupe VISAGE©, Association Professionnelle dont le siège est situé au 40, avenue Hoche – 75008 Paris.

Représenté par Monsieur Emmanuel SIMON-BARBOUX, en sa qualité de Pilote du Groupe de Travail VISAGE©

Ci-après dénommé « UNGE – Groupe VISAGE© »

D'une part,

Et :

L'Untec (Union National des Economistes de la Construction), Syndicat professionnel dont le siège social est situé au 08, avenue Percier – 75008 PARIS

Représentée par Monsieur Sylvain TEISSIER, en qualité sa qualité de Vice-Président en charge de la R&D et de la formation continue

Ci-après dénommé « UNTEC »,

D'autre part,

Il est préalablement exposé que :

Pour l'UNGE :

Syndicat majoritaire des Géomètres-Experts, l'UNGE conduit et organise les actions décidées par ses adhérents relatives à la défense et à la promotion de leurs intérêts économiques, juridiques et sociaux. Face aux partenaires sociaux, il assure la négociation paritaire et la formation. Il inscrit son action, au niveau national et européen, dans les contextes environnementaux, technologiques et culturels actuels.

Créé en 1922, le syndicat est régi par des statuts (statuts en vigueur de janvier 2008) et un règlement intérieur qui fixent ses modalités de fonctionnement. Ces textes sont disponibles en ligne sur le site www.unge.net



En son sein, existe depuis 2004 le groupe VISAGE© rassemblant les membres de l'UNGE pratiquant de près ou de loin le diagnostic immobilier en marge de leur activité principale.

Le groupe VISAGE© a pour vocation de mutualiser les actions visant à aider à la production de diagnostics immobiliers, identifier et négocier avec les fournisseurs, et assurer une veille juridique ciblée.

Pour l'UNTEC :

Créée en 1972, sous la forme d'un syndicat professionnel, l'Union Nationale des Economistes de la Construction (Untec) regroupe les professionnels concernés.

L'Untec est le syndicat professionnel qui représente et défend les métiers de l'économie de la construction en France. Porte-parole des économistes auprès de toutes les instances du bâtiment, elle soutient et accompagne le développement de la profession.

Article 1 : Objet de la convention

La convention est établie dans le cadre du nouveau Diagnostic Technique Global.

Favoriser la collaboration des Géomètres-Experts et des économistes pour la réalisation de diagnostics techniques globaux à forte valeur ajoutée.

L'ambition de l'UNGE - Groupe VISAGE© est d'apporter à ses adhérents des solutions dans l'élaboration des diagnostics immobiliers, notamment le diagnostic technique global (DTG), en établissant un partenariat avec des fédérations d'envergure nationale.

Article 2 : Engagement de l'UNGE – Groupe VISAGE© et de l'UNTEC

L'UNGE – Groupe VISAGE© et l'UNTEC s'engagent à :

- **Développer des actions de communication** auprès de leurs adhérents (forme à définir en commun chaque année) ;
- **Mettre en place et favoriser le partenariat opérationnel** en partageant une liste de professionnel désireux de s'inscrire dans ce partenariat
- **Recueillir et Analyser les retours d'expériences et actualiser la communication** auprès de leurs adhérents

Article 3 : Durée et résiliation

- **Durée**

Etablie pour une durée de 1 an, la présente convention prendra effet à compter du 06 avril 2017.

- **Prorogation**

La présente convention pourra être prorogée par accord des deux parties.

A cet effet, les parties se rencontreront au minimum une fois par an et dans un délai de deux mois avant la date d'échéance.

Article 4 : Suivi de la convention

L'UNGE – Groupe VISAGE© et l'UNTEC désigneront en son sein un interlocuteur unique pour la mise en œuvre et l'application de la présente convention (Annexe 1)

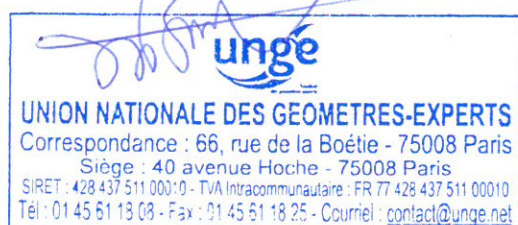
Article 7 : Règlement des Litiges

En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant au présent contrat, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels le présent contrat pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant le tribunal compétent de Paris.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le 06 avril 2017

Pour l'UNGE- Groupe VISAGE©,
Emmanuel SIMON-BARBOUX
Pilote du Groupe VISAGE©

Pour l'UNTEC,
Sylvain TEISSIER
Vice-Président R&D et Formation continue



ANNEXE 1

Les contacts à l'UNGE National :

NOMS- PRENOMS	FONCTIONS	EMAILS	TELEPHONES
SIMON BARBOUX Emmanuel	Pilote du Groupe VISAGE©	contact@diagnosticvisage.net	01.45.61.18.08
GASTAUD Hervé	Délégué Général	herve.gastaud@unge.net	01.45.61.18.08
PARTOUCHE Séverine	Assistante de Direction	contact@unge.net	01.45.61.18.08

UNGE National
66, rue la Boétie - 75008 Paris
Tel : 01.45.61.18.08 / contact@unge.net
www.unge.net

Les contacts à l'UNTEC National :

NOMS- PRENOMS	FONCTIONS	EMAILS	TELEPHONES
TEISSIER Sylvain	Vice-président R&D et formation continue	Sylvain.teissier@untec.com	01.45.63.54.82
CHENOT Cécile	Responsable R&D et formation continue	cc@untec.com	01.45.63.54.82

UNTEC National
8 avenue Percier – 75008 PARIS
Tel : 01.45.63.30.41 / untec@untec.com
www.untec.com